

Enfin, j'estime que le nouveau Règlement est important car il nous permettra de modifier notre législation de façon que le Canada n'accuse aucun retard et qu'il soit de son temps et pleinement concurrentiel par rapport aux autres pays qui modifient leurs lois beaucoup plus rapidement que nous.

Ces dernières années, nous avons perdu tellement de temps à débattre des projets de loi dans cette enceinte que nous accusons un certain retard dans la modification de nos lois. Je voudrais vous en donner quelques exemples.

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, un problème s'est posé lorsque certaines sociétés pharmaceutiques ont commencé à demander, partout dans le monde, des prix trop élevés pour leurs médicaments. Les pays n'ont pas tous réagi de la même façon. Tous les autres ont institué un conseil d'examen du prix des médicaments pour pouvoir obliger les sociétés pharmaceutiques à venir justifier leurs augmentations de prix devant ce conseil. Pour sa part, le Canada leur a retiré leurs droits de brevet, si bien qu'il ne s'est jamais fait de recherche et de développement chez nous. Une société pharmaceutique désireuse de mettre au point un nouveau médicament ne le faisait pas au Canada. Elle se tournait vers l'Allemagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne ou la Suisse, car dans ces pays, elle bénéficiait de la protection que lui confère un brevet.

Nous avons apporté les modifications nécessaires. Les deux partis de l'opposition s'y sont toutefois opposés.

Dans tous les autres pays du monde, il existait des dispositions législatives sur la protection des obtentions végétales.

**M. Milliken:** Quelle ineptie!

**M. Thacker:** Pas dans tous les pays du monde, mais dans les principaux. Le Canada n'était pas du nombre. Je me souviens du jour où M. Whelan a déposé ce projet de loi au nom des Libéraux. Un grand nombre de députés conservateurs de l'opposition étaient disposés à voter en faveur du projet de loi, mais le NPD et les groupes confessionnels ont été si efficaces dans leur opposition qu'ils ont réussi à en retarder l'adoption pendant 15 ans. Il a finalement été adopté, mais nos chercheurs accusent un retard de 15 ans par rapport aux étrangers qui mettent au point de nouveaux types de récoltes. Ainsi, nous achetons à l'étranger de nouvelles variétés au lieu de laisser nos scientifiques les créer au Canada.

Ce qui importe, c'est que le Règlement a permis à l'opposition d'empêcher l'adoption de ce projet de loi pendant 15 ans. Je crois que c'était tout à fait regrettable et que c'était une erreur.

### *Initiatives ministérielles*

Je dois avouer que les deux partis d'opposition ont tiré la leçon qui s'imposait et lorsque la Chambre a été saisie de la Loi sur les topographies de circuits intégrés, qui portait sur la propriété intellectuelle, elle l'a adoptée avec l'accord de tous les partis, car nous en sommes enfin arrivés au point où 25 sociétés fabriquaient des micropuces au Canada qui n'étaient absolument pas protégées par des brevets. Ainsi, elles allaient fermer leurs portes et s'établir à l'étranger. Les trois partis ont accepté de remédier à la situation et nous allons donc de l'avant.

Nous sommes en retard en ce qui concerne les droits des autochtones, les modifications constitutionnelles, les transports et l'agriculture. Je pense que cela est attribuable au Règlement de la Chambre et, selon moi, une réforme est dans l'intérêt du pays et dans celui des partis d'opposition même. Je me rappelle que je siégeais dans l'opposition lorsque le gouvernement libéral de l'époque a proposé le Programme énergétique national et toutes sortes d'autres mesures législatives. Nous nous sommes opposés à ces projets de loi avec véhémence. Dans le cas du Programme énergétique national, nous avons retardé son adoption pendant un an.

**M. Milliken:** Vous nous avez retiré le droit de nous y opposer.

**M. Thacker:** Vous avez tout à fait raison. Je crois que c'était tout à fait répréhensible. Je n'étais d'ailleurs pas d'accord à l'époque avec ces tactiques, car selon moi, lorsque des mesures législatives sont tellement mauvaises, l'opposition devrait souhaiter que le gouvernement les adopte le plus rapidement possible et les promulgue, afin que la population en sente tous les effets.

**M. Brewin:** C'est là un argument vraiment terrible.

**M. Thacker:** Je pense que c'est un excellent argument. Je voudrais que mon collègue de Victoria défende le point de vue contraire. Monsieur le Président, je veux simplement leur faire part de mon point de vue. Si des mesures législatives sont si mauvaises, il incombe alors à l'opposition de préciser qu'il s'agit, à son avis, d'une erreur. Lorsque le projet de loi est renvoyé à un comité législatif, les députés de l'opposition peuvent proposer certaines modifications. Selon mon expérience, le gouvernement est prêt à accepter de nombreux amendements, mais dans le cas contraire, la loi proposée par les ministériels entre alors en vigueur. Si elle est aussi mauvaise que l'opposition le prétend, elle va alors frapper durement les Canadiens. Lors des élections suivantes, les gens se rappelleront tout ce qu'ils ont dû endurer; ils seront en mesure de juger le gouvernement et de le flanquer à la porte.

Je pense que nous avons retardé beaucoup de projets de loi. Si les comités étaient intervenus plus tôt ou si le nouveau Règlement leur permettant d'intervenir beaucoup plus tôt avait été en vigueur, les projets de loi